

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE
BOISSONS
DE**
deuxième catégorie

Je soussigné(e) :	Laetitia NOSTRADAMUS
Profession :	Présidente de l'association du sou des écoles
Adresse :	Le Mont 74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à Serraval (74230) à [Chef-Lieu](#)

le 05 octobre 2014

à l'occasion de la fête de la pomme et de l'âne

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 1

Fait à Serraval, le 06 septembre 2014 Signature

ARRETE DU MAIRE ARR_1002014

Bruno GUIDON, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4
du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Madame Laetitia NOSTRADAMUS

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de [deuxième](#) Catégorie,

le 05 octobre 2014 jusqu'à 23 heures

à Serraval au [Chef-Lieu](#) .

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le
Le Maire,
Bruno GUIDON

A Serraval, le 06 septembre 2014
Le Maire,

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur
demande, aux agents de l'autorité.